



Association communautaire Lac Malaga inc.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au Carrefour d'Austin

le dimanche 31 mai 2026, à 9h00

(Version non adoptée en assemblée générale)

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle

La réunion débute à 9h30.

2. Vérification du quorum

Le président, Claude Desrosiers, ouvre l'assemblée devant plus de 60 personnes et constate qu'il y a quorum avec 56 lots ayant le droit de vote.

3. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée

M. Claude Desrosiers (51) propose M. David Tracy pour la présidence et Mme Diane Séguin pour le secrétariat d'assemblée. Appuyé par Mme Claudine Archambault (109). Adopté à l'unanimité.

4. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 31 mai 2026

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Linda Crevier (127) et appuyée par M. Marcel Martineau (35). Adopté à l'unanimité.

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mai 2025

M. David Tracy demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal de l'assemblée générale 2025. Aucune modification n'est demandée. L'adoption du procès-verbal est proposée par M. Patrice Crevier (127) et appuyée par M. Michel Julien (99). Adopté à l'unanimité.

6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2026

M. David Tracy demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2026. Aucune modification n'est demandée. L'adoption du procès-verbal est proposée par Mme Anne-Marie Domaradzki (55) et appuyée par M. Dominique Pelletier (109). Adopté à l'unanimité.

7. Présentation du rapport d'activités 2025-2026

M Claude Desrosiers passe en revue le plan d'action et explique les activités réalisées en 2025-2026 ou en cours de réalisation. Pour les détails, voir le document intitulé « 2026-05-31 AGA Présentation (finale) ».

Questions/Commentaires:

- 1) Mme Anne-Marie Williams (59) demande des précisions concernant la procédure de suspension d'un membre du CA qui contrevient aux règlements généraux de l'association.

Rép : Mme Crevier explique qu'il s'agit d'une procédure spéciale au cas où un membre du CA poserait des gestes contraires aux valeurs véhiculées par l'association.

- 2) M. Michel Julien (99) demande si les nouveaux règlements prévoient l'interdiction d'avoir une résidence de tourisme.

Rép : M. Desrosiers répond par l'affirmative et que c'était déjà prévu dans les anciens règlements.

- 3) Mme Anne-Marie Williams (59) demande à qui appartiennent les lots en vert sur la carte (voir page 15 de la présentation).

Rép : MM. Desrosiers et Martineau expliquent que le terrain adjacent au numéro 28 a été donné à la Fondation LacS par les anciens propriétaires (Daigneault-Bossé). Ce terrain fait maintenant partie d'une série de lots qui pourront éventuellement servir pour faire un sentier écologique.

- 4) Mme Dewez (56) mentionne que la déneigeuse empiète sur leur terrain à chaque année.

Rép : M. Martineau prend note de cette information pour voir ce qui peut être corrigé.

- 5) M. Michel Julien (99) demande pourquoi le niveau du lac est si haut cette année et si la décharge du lac a été modifiée.

Rép : M. Martineau répond qu'aucune action n'a été prise en ce sens et que la végétation qui pousse continuellement a pour effet de créer une décharge naturelle.

8. Présentation du rapport financier 2025-2026

Mme Linda Crevier présente le bilan de l'année (voir présentation pour détails). Il n'y a aucune question à la suite de la présentation.

9. Présentation du plan d'action (projets 2026-2027)

M. Martineau explique les différents projets de travaux publics. Il explique notamment les actions en environnement à la suite du rapport obtenu sur le périphyton.

Questions/Commentaires:

- 1) M. Pierre Grenier (195) mentionne que la limite de vitesse sur le chemin North est de 70 km/h, ce qui fait en sorte qu'il est difficile d'entrer sur le chemin du lac-Malaga à seulement 30 km/h.

Rép : M. Martineau explique que c'est la raison pour laquelle l'association aimerait changer l'angle de l'entrée Est pour forcer les véhicules à ralentir.

- 2) M. Michel Julien (99) se dit concerné par la présence de périphyton dans le lac et demande ce qui peut être fait.

Rép : M. Martineau répond qu'une des façons de protéger le lac est d'avoir des bandes riveraines conformes. Il mentionne que la municipalité visitera les propriétaires riverains cet été et donnera des amendes aux personnes dont la bande riveraine n'est pas conforme.

3) M. Claude Aquin (43) demande si le périphyton va continuer d'augmenter.

Rép : M. Martineau explique que le résultat figurant sur le rapport est comme une photo prise à une période donnée. La quantité de périphyton peut changer cette année sans nécessairement augmenter.

10. Présentation et approbation des prévisions budgétaires 2026-2027

Mme Linda Crevier présente les prévisions budgétaires pour 2026-2027 (voir présentation pour détails). L'association propose une augmentation de 20 \$ pour les lots avec habitation.

La résolution **R26-50** (voir texte à la fin) a été proposée par M. Claude Aquin (43) et appuyée par Mme Joanne Tracy (143). Adoptée à la majorité (1 seul vote contre).

11. Présentation et approbation financière du plan d'action 2026-2027

MM. Desrosiers et Martineau expliquent la situation concernant le terrain en face du numéro 15 et l'importance pour l'association d'en faire l'acquisition. Ce terrain appartient à une compagnie qui est dissoute et il sera mis en vente pour non-paiement des taxes, le 11 juin 2026.

L'association demande aux membres d'approuver la résolution R26-51 qui propose une cotisation spéciale pour faire l'acquisition du terrain. Les membres présents donnent un appui général pour autoriser l'association à acquérir le terrain. S'ensuit alors une longue discussion sur le montant maximal qui devrait être accordé pour procéder à l'achat du terrain.

La résolution **R26-51** (voir texte à la fin) a été proposée par M. Alain Noreau (179) et appuyée par M. André Bergeron (9). Adoptée à la majorité (1 seule vote contre).

12. Élection des membres au conseil d'administration

M. Desrosiers informe l'assemblée qu'en vertu des nouveaux règlements, le Conseil sera dorénavant formé de sept (7) membres. De plus, quatre (4) membres auront un mandat de deux (2) ans et trois (3) membres auront un mandat d'une année.

Comme Mme Archambault et M. Tracy quittent leur poste au sein du Conseil, il y a trois (3) postes à pourvoir cette année.

Les quatre (4) autres membres actuels du Conseil ont accepté de siéger pour des mandats allant d'un à deux ans.

M. Desrosiers annonce que Mme Joanne Tracy (143), Mme Nicole Wlodarczyk (141) et M. Claude Aquin (43) ont accepté de siéger au Conseil.

La résolution **R26-52** (voir texte à la fin) pour l'élection du Conseil est proposée par M. David Malcolm (95) et appuyée par M. Jean Venne (57). Adoptée à l'unanimité.

Le Conseil d'administration 2026-2027 :

Claude Aquin (43) – 1 an
Linda Crevier (127) – 2 ans
Claude Desrosiers (51) – 2 ans
Marcel Martineau (35) – 2 ans

Diane Séguin (151) – 1 an
Joanne Tracy (143) – 2 ans
Nicole Włodarczyk (141) – 1 an

13. Mot de clôture et levée de l'assemblée générale

M. Michel Julien (99) propose la levée de l'assemblée, appuyé par M. Claude Aquin (43). La séance prend fin à 12h15.

Claude Desrosiers, président

Diane Séguin, secrétaire



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
TENUE LE 31 MAI 2026
À AUSTIN**

OBJET : COTISATION ANNUELLE 2027-2028

RÉSOLUTION R26-50

Considérant l'augmentation des coûts de vie et l'impact sur des coûts liés à l'ensemble des activités de l'association, il est résolu de hausser la cotisation annuelle à 675 \$ pour les habitations et de maintenir la cotisation annuelle à 80 \$ pour les terrains vacants, pour l'année financière 2027-2028.

Adoptée à la majorité.

Diane Séguin, secrétaire
Signée le 31 mai 2026 à Austin



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
TENUE LE 31 MAI 2026
À AUSTIN**

OBJET : Achat terrain vacant

RÉSOLUTION R26-51

Considérant que le lot vacant portant le numéro 5386249 sera mis en vente aux enchères le 11 juin 2026;

Considérant que ce terrain est utilisé par l'ACLM depuis des années sans qu'elle en ait l'autorisation légale en tant que propriétaire ;

Considérant que l'acquisition de ce terrain permettra à l'ACLM de disposer d'un espace pour planifier et réaliser des travaux et activités pour la communauté (entretien des routes, activités sociales, etc.);

Considérant que la valeur de ce lot est évaluée à environ 15 000 \$;

Il est résolu de demander une cotisation spéciale pour chaque lot au montant maximal de 108 \$, pour l'année financière courante (2026-2027);

Si le terrain est attribué à l'ACLM à l'issue de la vente aux enchères, le propriétaire initial disposera d'un droit de rachat pendant une durée maximale d'un an à compter de la date de la vente. En cas d'exercice de ce droit de rachat, les membres de l'ACLM en seront informés et consultés afin de décider de l'affectation des fonds ainsi restitués.

Adoptée à la majorité.

Diane Séguin, secrétaire
Signée le 31 mai 2026 à Austin



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
TENUE LE 31 MAI 2026
À AUSTIN**

OBJET : Nomination du Conseil d'administration

RÉSOLUTION R26-52

Il est proposé d'élire les membres suivants au Conseil d'administration pour 2026-2027 :

- Claude Aquin (1 an)
- Linda Crevier (2 ans)
- Claude Desrosiers (2 ans)
- Marcel Martineau (2 ans)
- Diane Séguin (1 an)
- Joanne Tracy (2 ans)
- Nicole Wlodarczyk (1 an)

Adoptée à l'unanimité.

Diane Séguin, secrétaire
Signée le 31 mai 2026 à Austin